



LETTRE OUVERTE A M. BLONDEL



DEMENAGEMENT : Y'A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ?

Courage fuyons !! Le responsable du projet "déménagement" de l'UT 75 s'est trouvé un petit bureau douillet dans le 7^{ème} et quittera le navire le 1er mars sans avoir apporté aucune réponse aux questions légitimes des agents qui, eux, n'ont pas la chance de pouvoir quitter la DIRECCTE aussi facilement.

Pour les responsables qui restent ce n'est pas brillant non plus : vous-même M. BLONDEL faites preuve d'un mutisme inquiétant depuis quelques mois. Vous ne faites même plus semblant de transmettre des informations aux organisations syndicales et aux agents.

M. RICOCHON vous emboîte le pas, et c'est le règne de la rumeur qui l'emporte à l'UT 75 à défaut de communication collective...

Nous sommes bien loin de la grandiloquence de la note du 3 décembre 2010 que M. RICOCHON et vous aviez signée souhaitant "*réussir collectivement ce déménagement*", "*trouver le plus grand nombre de réponses aux questions posées*" et promettant la consultation régulière des institutions représentatives du personnel et la constitution de groupes de travail dont la composition devait être "*connue de tous et leurs travaux restitués*". Des groupes de travail il y en a, sans qu'on sache bien avec qui et pour quoi ...

Et le déménagement qui doit être bouclé le 31 juillet 2011 !!

Anecdotique mais symptomatique de tout cela, en cliquant sur l'onglet "immobilier" du site intranet de la DIRECCTE, on arrive sur une page mentionnant "en construction" !!! Les propositions, promises par la direction depuis l'été dernier, pour "accompagner" les agents "impactés" par le déménagement doivent l'être aussi, "en construction", puisqu'on n'en a toujours pas vu l'ombre d'un commencement !!!!

On exagère un peu : les agents ayant sollicité la "cellule de reclassement" se sont vu proposer de se débrouiller tout seul en allant se "vendre" dans les mairies, préfectures voir si des fois des postes seraient disponibles... Ouah, ça c'est de la cellule qu'elle est efficace et moderne ! L'administration du futur est en marche !! Et le statut général de la fonction publique ? On s'assoit dessus et on fait son CV !

De là à penser que la direction se moque des conséquences pour les agents du déménagement... Si c'est ce qu'on veut nous faire croire, c'est réussi !

Mais les agents n'ont pas demandé à déménager, et la direction avait été parfaitement informée que ce déménagement serait à l'origine d'une dégradation des conditions de travail et de vie de plus de 90% des agents !!!!

Face à cela et à cette décision qui est la vôtre, les agents de l'unité régionale de la DIRECCTE et de l'UT de Paris ont le droit d'être écoutés, d'être pris en compte et d'avoir des réponses. Leurs demandes, émises lors d'heures d'infos syndicales où plus de 100 agents étaient réunis, sont les suivantes. Il faut y répondre.

- mettre en place une véritable structure d'aide au reclassement avec des moyens et des compétences pour répondre aux agents.

- quelles sont les règles pour organiser les départs dans des services où plusieurs agents voudraient partir ?

- diffuser pour tous les agents d>IDF une liste des postes vacants dans toutes les UT d'Ile de France. Par ailleurs, y aura-t-il d'autres postes ouverts à l'UT 75 d'ici juillet ?

- demande que la direction de la DIRECCTE et de l'UT 75 prennent contact avec la DAGEMO pour que les demandes de mutations dans d'autres UT lors des CAP soient traitées en priorité (à situation familiale égale)

- demande que l'administration arrête de laisser chaque agent se débrouiller pour trouver un autre poste ailleurs. La direction doit prendre des contacts à la Préfecture, dans les autres administrations parisiennes, dans les autres ministères pour pouvoir renseigner de façon collective les agents sur :
 - . les statuts sous lesquels ils pourraient partir (détachement, mutation, mise à dispo... quoi et où ?)
 - . le statut particulier ; par exemple : dans quel corps un contrôleur du travail peut il être reclassé dans une Préfecture ou dans une mairie, ou dans un autre ministère ?
 - . Quels sont les régimes indemnitaires de ces administrations ?
 - . Comment sera géré le traitement du fonctionnaire qui partirait ?

Sur l'aménagement des postes à Aubervilliers, afin de rendre éventuellement les conditions de travail acceptables :

- Cesser le badgeage (sans suppression des RTT) au moins tant que les transports ne sont pas opérationnels.
- Demandes d'aménagement du RIL par rapport aux plages de travail selon plusieurs modalités :
 - . Extension de la plage variable (pouvoir arriver beaucoup + tôt, partir + tard)
 - . Diminution de la plage fixe (pouvoir arriver beaucoup + tard, repartir + tôt)
 - . Raccourcir la plage de pause méridienne (par ex. 20 min, durée légale)...
- Demande d'augmenter le nombre de navettes ; demande de créer des navettes spécialement dédiées qui iraient directement jusqu'aux gare du nord, de l'est
- Faire concilier l'horaire des navettes et les heures d'ouverture du bâtiment avec les horaires variables (navettes tardives notamment pour éviter long trajet seuls le soir, question de l'insécurité éventuelle du quartier)
- Demande à ce que les agents puissent récupérer plus d'un jour par mois
- Demande de réajustements élargis pour les transports : demande que soit pratiqué un "réajustement " grève transports" + demande à réajustement en fonction de l'heure normale d'arrivée et pas uniquement à partir de la plage fixe
- Face à l'absurdité de votre choix d'implantation éloigné des transports en commun et du centre de Paris, des agents demandent à pouvoir travailler en télétravail ou dans des locaux administratifs proches du domicile.
- Compensation financière pour garde d'enfants.
- Demande d'une "prime déménagement"
- Demande que le temps de trajet supplémentaire soit compté comme temps de travail.
- Demande que le temps de pause méridienne ne soit plus décompté, en compensation du temps de transport ajouté
- Demande à avoir une prise en charge élargie des frais de transport pour pouvoir varier les moyens de transport utilisés et tenir compte des contraintes personnelles accrues par le temps de trajet (voiture+vélo+transports en commun par exemple)
- Demande à connaître la composition, les thèmes de travail et les conclusions des groupes de travail
- Demande à avoir les plans d'implantation à jour des agents
- Demande à avoir un calendrier du déménagement services par services, avec les dates prévisionnelles
- Demande de minimiser le nombre de bureaux partagés et à maximiser la surface réellement disponible par agent
- Demande que des études ergonomiques soient réalisées sur chaque poste de travail : prise en compte des besoins des services (accès aux archives, salles de formation...)
- Demande que les congés des agents ne soient pas bloqués pour cause de déménagement

Toutes ces demandes se rajoutent mais ne se substituent pas aux demandes qui vous avaient été transmises par les organisations syndicales par courrier du 14 décembre 2010 faisant suite au CHS du même jour.

Avec le soutien de la CGT-CCRF et de la CFDT-CCRF, qui représentent des agents pour lesquels d'autres questions se posent aussi, et qui attendent aussi des réponses, nous vous demandons de surseoir immédiatement à toute décision concernant Aubervilliers tant que tous ces points n'auront pas reçu de réponse claire de votre part dans un délai de 10 jours et nous demandons que le CTPR soit valablement informé de ce projet.